



# MARCHE SAVEURS DE L'AIN au DOMAINE DES SAVEURS à ST CYR SUR MENTHON Samedi 19 et Dimanche 20 septembre 2020

## REGLEMENT TECHNIQUE

### HORAIRES OUVERTURE / FERMETURE AU PUBLIC

Samedi 19 septembre 2020, de 10h à 19h  
et dimanche 20 septembre 2020, de 10h à 18h

### ACCES AU SITE – CIRCULATION DES VEHICULES

Pour des raisons de sécurité, le site est interdit au stationnement et à la circulation des véhicules pendant toute la durée d'ouverture au public. Les exposants devront respecter les règles des E.R.P. (Etablissements recevant du public).

Pendant les périodes d'installation et de déménagement des stands, les exposants devront respecter les consignes et le sens de circulation imposés par le site.

### INSTALLATION DANS LES STANDS

Vendredi 18 septembre de 14h à 18h et samedi 19 septembre de 7h à 9h30.

L'installation devra impérativement être terminée et les abords des stands devront être laissés propres avant l'ouverture au public le samedi 19 septembre à 10h.

Pour des raisons de sécurité, les véhicules (hors food-trucks) devront impérativement avoir évacué le site au plus tard à 10h.

### DÉMÉNAGEMENT DES STANDS

Dimanche 20 septembre, de 18h30 à 20h

Dans le souci de l'accueil et de la sécurité des visiteurs, aucun départ de stand ne sera autorisé avant 18h30. Toute marchandise ou matériel non évacué le dimanche 20 septembre à 20 h sera mise au rebut par les organisateurs.

### TRAITEMENT DES DECHETS

Les déchets devront impérativement être triés (verre, cartons, papier, plastique, déchets ménagers) et être déposés par les exposants dans les containers à cet effet mis à disposition sur le site

### PARKING

Un parking réservé est mis à disposition des exposants en ayant préalablement fait la demande (cf. demande de participation).

Il est accessible uniquement aux véhicules disposant du badge « parking exposant » remis sur place par les organisateurs au moment de l'installation, dans la limite d'un seul véhicule par exposant.

A défaut, les véhicules devront être stationnés sur les aires de parking visiteurs (gratuites) ; de même pour tout véhicule supplémentaire.

### GARDIENNAGE

Un service de gardiennage de nuit (dès la fermeture du site) sera mis en place à compter le vendredi 18 et le samedi 19 septembre.

### ASSURANCE

Le site est assuré par son propriétaire. L'évènement est assuré par l'association Saveurs de l'Ain, en tant qu'organisateur. Les exposants doivent être couverts par une assurance responsabilité civile les garantissant contre les dommages causés aux tiers pendant l'évènement. Il est précisé que les produits, matériels et biens sensibles exposés ne sont pas assurés par Saveurs de l'Ain.